

Le Comité est conscient qu'il n'est pas facile de concilier cette recommandation avec la politique conditionnelle du Canada. Ces problèmes ne sont pas insurmontables toutefois et le chapitre suivant énonce nombre de suggestions précises pour aider à les résoudre.

b) *L'aide conditionnelle*

En dépit de la réduction de 80 à 66 $\frac{2}{3}$ p. 100 des achats obligatoires au Canada en vertu du programme d'aide au développement, la politique conditionnelle fait encore l'objet de critiques acerbes et fournit à certains détracteurs l'occasion de mettre en doute la motivation et l'efficacité de l'aide canadienne. Sans aucun doute la politique conditionnelle a réduit sensiblement les effets positifs des dons canadiens. Elle requiert des délais et des dépenses administratives plus considérables de la part du donateur et du bénéficiaire; elle amène un glissement des priorités de développement au niveau de la conception et de la sélection des projets; et parfois il en découle l'achat de marchandises et de services inférieurs ou à des prix trop élevés. Ces considérations sous-tendent la proposition faite par la Commission Pearson d'une formule qui élimine totalement la politique conditionnelle. Comme la Commission le signale, le meilleur moyen d'arriver sans dislocation excessive, c'est par l'action multilatérale concertée.

Dans l'intervalle, cependant, le Comité croit que de nouveaux allègements sensibles des conditions sont possibles et souhaitables. Des conditions minimales seront dans doute nécessaires pendant quelque temps, mais elles pourront être supprimées au fur et à mesure que d'autres pays donnants relâcheront leurs politiques conditionnelles. Si la proportion requise d'achats au Canada était réduite à un niveau plus modeste, il serait possible à l'A.C.D.I. de négocier des ententes d'achats globales et plus souples en matière d'aide aux «programmes» ou d'assistance sectorielle aux gouvernements antillais. Le Comité est persuadé que les Antilles accueilleraient avec enthousiasme des changements de cette nature.

En outre, le comité recommande que l'A.C.D.I. examine la possibilité de modifier les conditions attachées à l'aide canadienne pour permettre aux bénéficiaires de dépenser les fonds dans des pays en voie de développement aussi bien qu'au Canada. C'est une politique que d'autres gouvernements donnants ont adoptée et qui semble donner d'excellents résultats. En outre, ce changement serait de nature à promouvoir le commerce et l'expansion industrielle dans les Antilles.

c) *Les politiques relatives aux dépenses locales*

La stipulation que l'aide ne serve qu'à financer les coûts en devises étrangères des programmes de développement et que les dépenses locales soient à la charge du gouvernement bénéficiaire a souvent fait l'objet de critiques. Maintes fois, cette pratique a placé des projets de mérite hors de la portée des pays bénéficiaires. Conscient de ces problèmes, le Canada a modifié sa politique pour permettre que, dans certaines circonstances, jusqu'à 25 p. 100 de la contribution canadienne serve à financer les dépenses locales d'un programme de développement.

Malgré cette libéralisation, la condition visant les dépenses locales réduit considérablement la possibilité pour plusieurs gouvernements des Antilles du Com-